

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes à Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 2 décembre 2022.

DÉLIBÉRATION N° DEL2022_136 - ENVIRONNEMENT CORRECTION AU REGLEMENT DES DECHETTERIES DU GRAND CHAROLAIS

La Communauté de Communes Le Grand Charolais est compétente pour la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Dans ce cadre, cinq déchetteries relèvent de sa compétence, à savoir :

- DIGOIN – rue de la Brosse Virot ;
- PALINGES – Le Champ Bréza ;
- PARAY-LE-MONIAL – Le Gué Léger ;
- SAINT BONNET DE JOUX – En Métillot ;
- VENDENESSE-LES-CHAROLLES – Molaise ;

Les règles d'utilisation de ces équipements font l'objet d'un règlement intérieur commun qui fut révisé lors du Conseil communautaire du 20 octobre 2022.

Une erreur s'est glissée dans cette récente révision. En effet, il est indiqué à l'article 2.3.4 du règlement que les dépôts de déchets amiantés ne pourront dépasser 6 m³ **par an** et par usager alors que cette limite devait être **mensuelle**.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'apporter cette légère correction.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-6,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-042 en date du 9 avril 2018 portant adoption du règlement intérieur des déchetteries communautaires,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2022_095 en date du 20 octobre 2022 portant révision du règlement des déchetteries du Grand Charolais,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais est compétente pour la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant que cinq déchetteries du territoire intercommunal relève du Grand Charolais,

Considérant qu'il apparaît opportun d'apporter une légère corrections aux règles relatives aux dépôts des déchets amiantés suite à la constatation d'une erreur matérielle dans les documents approuvés le 20 octobre dernier,

Considérant le projet de règlement corrigé joint en annexe,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et Gilles PERRETTE,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

DÉCIDE

- **d'approuver le projet de règlement intérieur commun aux déchetteries communautaires tel qu'il est joint en annexe,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Éric BOURDAIS
Membres présents à la séance : 46	Votants : 61

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, André ACCARY à Annie BOISSARD, Christian LAROCHE à Anne DEGRANGE, David BÊME à Thierry DESJOURS, Céline BIJON à Gilles PERRETTE, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Gérard DUCHET à Philippe DUMOUX, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES à Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISSET, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Jean ETAIX, Gérard LALLEMENT, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Pascal RAMEAU, Béatrice LECONTE, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 8 décembre 2022
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais